

N° 81

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

17 mars 2021

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de la convention d'extradition entre le
Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la
République algérienne démocratique et populaire*

(Texte définitif)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi,
adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, après engagement
de la procédure accélérée, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (15^e législature) : **2487, 3782** et T.A. **546**.

Sénat : **298, 437** et **438** (2020-2021).

Article unique

Est autorisée l'approbation de la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire, signée à Alger le 27 janvier 2019, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 17 mars 2021.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

⁽¹⁾ Voir le document annexé au projet de loi n° 2487 (AN – 15^e législature).